

**Bureau de la gestion collective  
des personnels du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :

Aline Descamps

Leslie Quirin

Tél. 03 89 21 56 19 et 56 40

Mél : [aline.descamps@ac-strasbourg.fr](mailto:aline.descamps@ac-strasbourg.fr)

[leslie.quirin@ac-strasbourg.fr](mailto:leslie.quirin@ac-strasbourg.fr)

52-54 avenue de la République  
B.P. 60092  
68017 Colmar cedex

Colmar, le 20 novembre 2023

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les professeures des écoles du Haut-Rhin,  
et messieurs les professeurs des écoles du Haut-Rhin,

**Objet : Septième appel à candidature sur postes spécifiques – année scolaire 2023/2024.**

**Références : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publiée au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ; lignes directrices de gestion académiques actées en comité technique académique le 02 février 2022.**

En application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, le département du Haut-Rhin a recours à des procédures de sélection et d'affectation en dehors du mouvement intra départemental pour des postes spécifiques qui nécessitent des qualifications, compétences ou aptitudes particulières, au regard des besoins locaux et des spécificités du département.

Les particularités de ces postes nécessitent de vérifier au préalable la détention de titres ou qualifications, l'existence de compétences et/ou une expérience particulière permettant la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil de la candidate ou du candidat.

## **1. DEUX TYPES DE POSTES SPÉCIFIQUES.**

### **1.1 LES POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES.**

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès de la candidate ou du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à exigences particulières :

- Enseignantes et enseignants en service de psychiatrie infanto-juvénile
- ULEC Passerelles
- Dispositif relais
- Bureau AESH
- Un maître, une maîtresse/deux langues (langue et culture régionale)
- 16h/8h allemand
- Enseignantes et enseignants en classes immersives d'alsacien
- Classes accueillant des moins de trois ans
- Classes passerelles
- Classes à horaires aménagés musicales
- Grande section/CP/CE1 dédoublés
- 

### **1.2. LES POSTES À PROFILS.**

En raison de spécificités particulières attachées à ces postes ou relevant de contextes locaux particuliers, il peut

être procédé à des affectations hors barème. Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à profils :

- Conseillères et conseillers pédagogiques
- ULIS en collège et lycée
- Enseignantes et enseignants en RASED
- Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- Classes spécialisées (remédiation scolaire, MECS, autisme)
- Enseignantes et enseignants mis à disposition de la MDPH
- Secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés
- Assistantes et assistants de prévention
- Directions d'écoles entièrement déchargées
- Directions d'écoles situées en REP et REP+
- Coordinatrices et coordinateurs REP+
- Formatrice et formateur en éducation prioritaire
- Enseignantes et enseignants à l'école de l'illberg de Mulhouse
- Directions de centres PEP
- Personnels chargés de missions auprès de l'inspecteur d'académie
- Adjointe ou adjoint à la responsable des PIAL et du bureau des AESH
- Coordinatrices et coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- Enseignantes et enseignants des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- Enseignantes et enseignants référents- suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Enseignantes et enseignants référents aux usages du numérique (ERUN)
- Enseignantes et enseignants en établissements pénitentiaires et centre éducatif fermé
- Chargée et chargé d'école en zone montagne
- Coordonnateur CLA

## **2. LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT.**

### **2.1. UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE DE RECRUTEMENT.**

Les postes à exigences particulières et à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les professeures et professeurs des écoles peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les personnels intéressés par les postes vacants enverront par voie électronique un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

**Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant, uniquement par mail, pour le 28 novembre au plus tard.**

Les candidates et candidats ayant reçu un avis défavorable de leur IEN ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Celles et ceux ayant reçu un avis favorable de leur IEN seront convoqués devant la commission.

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires pour les postes à exigences particulières.

### **2.2. UN DÉPARTAGE AU BARÈME OU PAR LISTE CLASSANTE.**

**Pour les postes à exigences particulières** le départage des candidates et candidats se fera dans l'ordre ci-dessous :

- Enseignante ou enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et touché(e)s par une mesure de carte scolaire, qui postule sur un poste de même nature, par AGS décroissante ;
- Enseignante ou enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et qui souhaite un poste similaire mais

dans une autre école, par AGS décroissante.

- Enseignante ou enseignant entrant dans le dispositif, par AGS décroissante.

**Pour les postes à profil** le départage des candidates et candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème). Cette liste classante est valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.

### **2.3 LA NOMINATION.**

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Tout agent qui postule à un poste spécifique et dont la candidature serait retenue ne peut refuser d'être affecté sur ce poste. **La nomination se fera à titre définitif**, sous réserve que la candidate ou le candidat dispose des titres requis. Les enseignantes et enseignants souhaitant être nommés en affectation à l'année (affectation provisoire avec réservation du poste de titulaire pendant un an) doivent en faire la demande explicite dans leur courrier de candidature.

### **3. LES POSTES VACANTS.**

Vous trouverez les fiches de postes correspondantes en annexe de la présente circulaire.

#### **3.1. LES POSTES À PROFILS**

- **Enseignante ou enseignant de l'équipe pluridisciplinaire mobile** (rattaché à une école de Mulhouse en REP+)

Signé : Nicolas FELD-GROOTEN

## ANNEXE 1 – FICHES DE POSTES

### N °1 – ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE MOBILE (EPM MULHOUSE)

#### MISSIONS DU POSTE :

Sous la responsabilité de l'IEN-ASH, l'enseignante ou l'enseignant de l'Equipe Pluridisciplinaire Mobile (EPM) exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un cadre de l'Institut Saint Jacques de Illzach. Cette EPM intervient directement dans les établissements scolaires auprès des enseignantes et enseignants, équipes d'école, de circonscription ou de direction des établissements du second degré lorsqu'elles sont confrontées à des situations de crise liées au comportement très perturbateur d'un élève (de 3 à 16 ans).

L'EPM intervient (sous 48h pour le premier entretien) après échec des interventions directes des équipes élargies des ressources internes éducation nationale et à la demande des IEN ou des chefs d'établissement. Dans un premier temps, le champ d'action de l'EPM sera limité aux unités d'enseignement de la ville de Mulhouse, pour s'étendre à terme à l'ensemble de l'agglomération.

L'EPM est l'une des actions du plan Ambitions Mulhouse – ville éducative. A ce titre, l'enseignante ou l'enseignant chargé de l'EPM est amené à contribuer aux travaux mis en œuvre dans le cadre de ce plan. De même, elle ou il peut être amenée à participer aux instances de gouvernance du plan, être partie prenante d'une recherche action dans le cadre d'un LéA de l'Institut Français de l'Education (IFé) ou être sollicitée dans le cadre du déploiement d'une autre action d'Ambitions Mulhouse. Elle ou il rend compte à l'équipe opérationnelle du plan Ambitions Mulhouse.

L'enseignante ou l'enseignant participe à la mise en œuvre de la politique départementale visant à permettre aux équipes pédagogiques de prévenir et traiter efficacement les difficultés de comportement en milieu scolaire.

#### Structure porteuse de l'EPM :

Situé à Illzach, le DITEP Saint-Jacques est un établissement de La Fondation Saint-Jacques accueillant et accompagnant des enfants de 3 à 20 ans dont les troubles du comportement et de la conduite entravent leur socialisation et leur scolarisation.

En matière d'accompagnement médico-social, le DITEP Saint-Jacques assure l'évaluation initiale puis régulière des besoins thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques particuliers des jeunes qu'il accueille afin de leur assurer une prise en charge personnalisée et spécifique.

#### ACTIVITÉS :

Dans le cadre d'un travail coordonné au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'enseignante ou l'enseignant participe aux actions suivantes :

- Soutien et accompagnement des enseignantes ou enseignants et des équipes pédagogiques :
  - > pour effectuer une analyse de la situation problématique ;
  - > par de l'observation en classe
  - > par un dialogue avec l'équipe pédagogique
  - > par un entretien avec la famille
  - > par un dialogue avec les partenaires
  - > pour faciliter la mise en relation des différents acteurs dans le but d'accélérer les démarches de saisine ;
  - > pour leur apporter des aides concrètes ;
  - > co-enseignement
  - > prise en charge ponctuelle de l'élève
- Diffusion des démarches efficaces pour la prévention et le traitement des difficultés de comportement ;
- Mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des établissements solliciteurs ;
- Appui aux familles dans un cadre contractuel associant l'établissement, la famille et l'équipe du dispositif d'appui ;
- Contribution aux activités du plan Ambitions Mulhouse (gouvernance, relations partenariales, recherche action avec l'IFé, lien avec les différentes actions du plan...) ;
- Liaison avec les partenaires internes de la DSDEN et de l'Académie ;
- Liaison avec les partenaires du médico-social, de la santé et de la protection de l'enfance.

L'enseignant coordonne les actions en lien direct avec les établissements scolaires pour lesquels il est l'interlocuteur privilégié.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- CAPPEI ou diplôme équivalent (CAPSAIS, CAPA-SH)
- Connaissances spécifiques des troubles du comportement
- Sensibilisation aux recommandations de la HAS concernant les troubles neurodéveloppementaux
- Compréhension des enjeux de l'école inclusive
- Capacité à travailler en équipe
- Être en mesure d'affirmer et de conserver son identité professionnelle d'enseignante ou d'enseignant au sein d'une équipe pluridisciplinaire et lors des rencontres des familles et des partenaires sociaux
- Qualités relationnelles (sens de l'écoute, diplomatie)
- Expérience de l'accompagnement et de la formation d'adultes
- Connaissance du fonctionnement des instances partenariales (EMS, MDPH, PIJ, CMPP, EMR, ASE ...)
- Capacité à mobiliser des partenaires variés.

**LOCALISATION ET PARTICULARITÉS :**

- Poste basé dans le secteur mulhousien (lieu précis à préciser), avec rattachement administratif dans un établissement situé en REP +
- Déplacements fréquents dans tous les établissements scolaires de la région Mulhousienne
- Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique sur la base du taux réglementaire de 1607 h par an, modulables selon les temps forts de l'année.